

A.M., 2024

**Arrêté numéro A-2024-01 de la ministre de la Famille
en date du 24 octobre 2024**

CONCERNANT le renouvellement du mandat d'une membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec

LA MINISTRE DE LA FAMILLE,

VU que le Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec est le régime de retraite visé par la Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance (chapitre E-12.011);

VU que en vertu du premier alinéa de l'article 5 de cette loi, la ministre de la Famille peut, si le régime visé par cette loi le prévoit, désigner une ou plusieurs personnes pour siéger comme membre du comité de retraite chargé d'administrer ce régime;

VU que le Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec prévoit que la ministre de la Famille désigne quatre membres votants du comité de retraite de ce régime;

VU que en vertu de l'article 148 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (chapitre R-15.1), la durée du mandat d'un membre de ce comité de retraite ne peut excéder trois ans et le membre dont le mandat est expiré demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit désigné de nouveau ou remplacé;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Côté a été désignée de nouveau membre de ce comité de retraite par l'arrêté numéro A2021-002 du ministre de la Famille en date du 9 novembre 2021, que son mandat vient à échéance le 30 octobre 2024 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE Mme Sylvie Côté, actuaire au Secrétariat du Conseil du trésor, soit désignée de nouveau membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes.

La ministre de la Famille,
SUZANNE ROY

84363

